



SYNDICAT  
NATIONAL  
DES  
FINANCES  
PUBLIQUES

**Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE**  
**Section de la Haute Loire**  
17, rue des Moulins – BP351  
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX  
fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr  
**Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>**

## Compte rendu CTL du 26 septembre 2017

A l'ordre du jour de ce CTL:

- 1 – Approbation des PV des CTL des 18/10/16, 15/12/16, 05/01/17, 07 et 20/03/17, 12 et 23/05/17, 16/06/17 et 11/07/175 (pour avis) .
- 2 – Complément pour l'adaptation des structures du réseau (ASR) 2018 : réaffectations de collectivités (pour avis).
- 3 – Les expérimentations en Haute Loire ( pour avis):
- 4 – Bilan de la campagne IR 2017 ( pour information)
- 5 – Recrutement d'une apprentie au Puy-Ville ( pour information)
- 6 - Questions diverses.

En liminaire, les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration suivante :

« Madame la Présidente,

*Avant d'aborder l'ordre du jour de ce Comité Technique Local, il nous semble indispensable d'évoquer les ordonnances concernant le droit du travail des salariés du privé et les annonces gouvernementales concernant les fonctionnaires.*

*Les ordonnances Macron, encore pires que la loi EL Khoméri, détruisent le Code du Travail. Leur contenu représente un triple danger :*

- *l'aggravation de l'inversion de la hiérarchie des normes;*
- *l'affaiblissement des organisations syndicales et la marche au corporatisme ;*
- *l'affaiblissement de la justice prud'homale et la facilitation des licenciements.*

*Ces ordonnances auront inévitablement des répercussions sur la Fonction Publique, notamment sur les fusions des instances représentatives du personnel ou la création du compte professionnel de prévention.*

*Durant la période estivale, les annonces porteuses de recul social se sont enchaînées, notamment à l'encontre des fonctionnaires :*

- *gel de la valeur du point d'indice et surtout suppression de la référence au point d'indice comme base de calcul du traitement de l'ensemble des fonctionnaires*
- *jour de carence*
- *augmentation de la CSG sans compensation*
- *suspension du calendrier des revalorisations indiciaires prévues dans PPCR*
- *suppressions d'emplois (120 000 en 5 ans) et baisse des moyens budgétaires en préparation dans la loi de Finances 2018.*

*Pour les représentants FO-DGFIP 43, ces annonces, couplées aux 10 milliards d'économies programmées par le gouvernement, auront des conséquences redoutables pour la DGFIP qui subit déjà depuis de longues années des réductions drastiques tant en termes d'effectifs que de budget de fonctionnement.*

*Ce n'est pas l'annonce de l'ouverture du « grand forum des services publics » qui va modifier la donne ! Cette consultation sera en effet limitée au seul ressenti des personnels dans leur travail et les missions du service public en seront totalement occultées. Tout cela loin d'un grand débat national sur la place du service public, promis lors de la campagne présidentielle.*

*Cumulé avec les annonces faites lors du dernier CTL notamment les restructurations envisagées au 01/01/2018 dans le département (et celles à venir inévitablement), tout est donc réuni pour que des périodes de vives tensions sociales s'installent dans les services de la DGFIP.*

*FO-DGFIP 43 s'inscrira dans toutes les actions, tant au niveau Fonction Publique qu'interprofessionnel, pour défendre le service public, les garanties collectives et les droits des salariés.*

*C'est pourquoi FO-DGFIP 43 invitera tous les personnels de la DGFIP de Haute-Loire à se mettre en grève le 10 octobre à l'appel de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires,*

*Nous reviendrons en séance sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ce CTL, et rappellerons toutes nos revendications. »*

## **I – Approbation des PV des CTL des 18/10/16, 15/12/16, 05/01/17, 07 et 20/03/17, 12 et 23/05/17, 16/06/17 et 11/07/175 (pour avis) .**

Ceux ci ont été approuvés par l'ensemble des représentants du personnel. Cependant FO-DGFIP a fait remarqué que la règle du quorum ne s'applique pas lors de la 2<sup>ème</sup> convocation d'un CTL et que seuls doivent être abordés les points inscrits lors du 1<sup>er</sup> CTL ; la Direction confirme et prend acte.

## **II – Complément pour l'adaptation des structures du réseau (ASR) 2018 : réaffectations de collectivités ( pour avis) .**

L'EHPAD de Paulhaguet, géré actuellement par la Trésorerie de Paulhaguet, devait initialement être transféré à la Trésorerie de Langeac. Or la Direction de l'établissement a sollicité son rattachement à la Trésorerie de Brioude, au motif que cet établissement est géré par le centre hospitalier de Brioude (rattaché à la Trésorerie de Brioude). Ceci sans transfert d'emplois. Aussi les représentants FO-DGFIP font remarquer à la Direction que la charge de travail transférée à la Trésorerie de Brioude sera plus importante que celle estimée par la Direction, en particulier la gestion des hébergés au nombre de 27.

L'ASA de Berbezit et celle Fontanet gérées respectivement par la Trésorerie de Craponne et celle de Saint Paulien sont transférées à la Trésorerie de Langeac.

Les représentants du personnel votent contre, pour marquer leur désapprobation de la restructuration du réseau et des fermetures de postes annoncées.

## **III – Les expérimentations en Haute-Loire**

### **– Travail à distance – SIE le Puy/Brioude**

Cette expérimentation a été présentée aux représentants des personnels lors du CTL du 3 février 2015. L'expérimentation s'inscrivait dans un schéma national de restructuration des SIE et pour laquelle la direction locale s'était portée volontaire. Son choix pour une organisation déconcentrée multi-SIE permettait au SIE du Puy en Velay d'assurer certaines missions pour celui de Brioude. Les missions concernées par la « mutualisation » étaient la gestion des AVISIR (création, modification, transfert, cessation des dossiers professionnels) et la gestion de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Les élus FO-DGFIP s'étaient alors exprimés contre cette expérimentation qui mettait en péril le service de proximité, les conditions de travail, la bonne réalisation des missions et le maintien sur site des agents.

Un 1<sup>er</sup> bilan positif du point de vue de la direction a également été présenté lors du CTL du 18 octobre 2016. Au cours de celui-ci, les représentants FO-DGFIP ont démontré que l'expérimentation ne se justifiait plus au vu des résultats: baisse des stocks peu probante et nécessité de double saisie de certaines données (56,23% des dossiers retraités par le SIE de Brioude). L'amateurisme de la Direction Générale dans la mise en place de cette expérimentation, avait également été souligné.

L'ensemble des organisations syndicales avait alors voté une motion demandant « **l'arrêt de cette expérimentation** ».

Le bilan présenté ce jour n'est pas plus probant. Malgré une aide non négligeable apportée au SIE de Brioude, des points négatifs sont avoués par la direction : « circularisation » de l'information complexe qui a conduit au retraitement des données au SIE de Brioude et insatisfaction des agents sur la maîtrise du processus. Tout en se gardant une possibilité de nouvelle réflexion organisationnelle, la direction propose de suspendre l'expérimentation.

En rappelant le contexte de départ, (retraite et mutation de référents dans le domaine), les représentants FO-DGFIP soulignent le peu d'intérêt actuel de cette expérimentation. En effet, les emplois un temps vacants du SIE de Brioude ont été pourvus et la mutualisation prônée par la direction n'a plus de sens puisque le SIE de Brioude a repris depuis fin 2016 la main sur ses missions.

Ils ont également dénoncé le fait qu'aucun bilan n'ait été tiré de l'impact sur le SIE du Puy en Velay : sans transfert d'emploi, celui-ci a dû assumer la charge supplémentaire pendant 1an et demi !

Ils demandent donc **l'arrêt** et non la suspension de cette expérimentation tout en émettant des réserves sur la notion de « nouvelle réflexion organisationnelle » !. La direction aurait-elle d'autres idées derrière la tête ? Télétravail...ou autre ?

Tout en restant silencieuse sur ce dernier point, la direction accède favorablement à la demande et propose donc l'arrêt de l'expérimentation. Celle-ci devrait intervenir au 30/09/2017.

L'ensemble des représentants des personnels vote pour.

#### **- Expérimentation de mutualisation des actions de recouvrement forcé des amendes et créances fiscales des redevables particuliers**

La Direction propose d'expérimenter à partir du 01/02/18, le transfert du service amende actuellement implanté au Puy Ville au SIP du Puy en Velay. Cette mission représente 2 emplois. Toutefois dans les documents produits aux représentants du personnel le volet emplois était reporté au CTL consacré aux emplois PLF 2018.

Suite à la demande de FO-DGFIP la Direction s'engage à transférer les 2 emplois et en limiter leur activité au périmètre amende.

L'ensemble des représentants du personnel s'abstient.

#### **IV – Bilan de la campagne IR 2017**

La direction, par l'intermédiaire du chef du Pôle Animation du Réseau, présente le bilan chiffré de la campagne.

Il en ressort un accueil physique et téléphonique en hausse : + 8,66% et + 13%. Ce sont les SIP qui ont subi et dû faire face principalement à cette augmentation.

La DDFIP se félicite du taux de décrochés (appels téléphoniques) et de l'augmentation des télédéclarations en deçà des prévisions (seuil du Revenu Fiscal de Référence à 28 000 € rendant obligatoire la télédéclaration).

Il est précisé que le taux de retraitement des anomalies est passé de 1,20 à 1,30 au lieu de 3% les années précédentes

La direction souligne également la performance des équipes quant au taux de saisie des déclarations 2042 aux dates butoirs des 9 et 30 juin puis du 25 août 2017 : 99,33 % au final.

Les représentants FO-DGFIP sont alors intervenus afin d'apporter leurs éclaircissements sur le sujet.

Ils ont fait part des difficultés des SIP à gérer l'afflux des contribuables dans une période de campagne plus courte que les années précédentes: difficile donc de les désintoxiquer du guichet malgré tout ce qui peut être avancé !

Les agents ont été fortement sollicités par l'accueil téléphonique et physique, souvent au détriment de leur présence sur le poste de travail et de la saisie des 2042.

L'augmentation des télédéclarations a eu pour conséquence de les assigner à des tâches d'assistance informatique qui ont parfois primées sur leur mission purement fiscale.

Les élus FO-DGFIP ont également souligné les difficultés inhérentes à cette année qui ont compliqué la tâche des agents des SIP : saisie fastidieuse des relevés d'identité bancaires, certification des états-civils, régime micro-BA ayant sollicité beaucoup de questions, rubriques de la 2042 posant des problèmes (assistantes

maternelles, crédit d'impôt, revenus fonciers étrangers) ainsi les problèmes de voirie (numérotation et dénomination des rues).

Sur ces points, la direction nous assure avoir fait remonter les problèmes à la Direction Générale.

Les représentants FO-DGFIP ont mis en avant l'implication et l'efficacité des agents dans un contexte pas toujours facile et ont dénoncé les pressions inutiles parfois exercées par la direction.

Ils ont suggéré à celle-ci de se rapprocher des « sachants » c'est-à-dire les agents qui pratiquent la matière avant de donner des ordres et contre-ordres déstabilisants et surtout contre-productifs !

#### **V – Recrutement d'une apprentie au Puy-Ville ( pour information) :**

La Direction nous informe qu'elle procède au recrutement d'une nouvelle apprentie au Puy Ville sous forme d'un contrat de droit privé. La Direction prend en charge le salaire de l'apprentie et 50 % du coût de la formation. Les élus FO-DGFIP rappellent leur position : le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé qui n'a pas sa place dans le domaine public ; le seul recrutement possible dans la Fonction Publique est celui par concours.

Ce type de recrutement est comptabilisé dans les effectifs de la DGFIP, ainsi il dissimule d'autant les suppressions d'emplois, Notre direction n'a pu nous éclairer sur le volume de ces recrutements au niveau national.

#### **VI – Questions diverses**

- **Chauffage au CDFP de Brioude** : un devis est en cours- les problèmes relevés devraient être résolus rapidement.

- **Trésorerie Ste Florine** : le poste est toujours en grande difficulté – la direction indique qu'une personne de l'équipe de renfort est missionnée sur place, qu'un agent du SPL procède au visa et à la prise en charge des mandats - les comptes de gestion seront traités également par un agent du SPL.

- **Budget local** : la direction nous rassure sur ce point, il n'y aura pas de cessation d'épaiement, les frais de déplacement seront payés en priorité.

Les représentants Force Ouvrière : **Jocelyne LIMAGNE, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE**

#### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

##### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*